AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1042
FR0013128881-FS0515

3 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2016, et complété par courrier reçu le 3 mai 2016, la société JP Morgan GT Corporation[1] (270 Park Avenue, New York, NY10167, USA) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 avril 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir 2 869 028 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 9,17% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions MEDIAWAN hors marché et du reclassement de 1 874 641 actions MEDIAWAN détenues par JP Morgan Securities plc[3] au profit de JP Morgan GT Corporation.

Par ailleurs, le déclarant a précisé que :

- JP Morgan Securities plc détient au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 1 825 000 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment jusqu'au 22 avril 2021, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 912 500 actions MEDIAWAN[4] ;

- JP Morgan Clearing Corp[1] détient pour le compte de tiers, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 1 597 981 BSA MEDIAWAN exerçables à tout moment jusqu'au 22 avril 2021, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 798 991 actions MEDIAWAN[4].

Il est précisé qu'à cette occasion la société JP Morgan Chase & Co n'a franchi aucun seuil.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 280 815 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 216C0988.
[4] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-132 du 11 avril 2016 et communiqué de la société en date du 20 avril 2016.